



DESTINATAIRES : Tous les médecins et toutes les personnes œuvrant dans l'établissement

DATE : Le 16 juillet 2020

OBJET : Mise à jour sur l'utilisation des climatiseurs mobiles et des ventilateurs sur pied dans tous les milieux de soins du CISSS de Chaudière-Appalaches

Considérant la chaleur apportée par la période estivale, associée au contexte de pandémie de COVID-19, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a émis des précisions sur les mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) en lien avec l'utilisation des climatiseurs mobiles et des ventilateurs sur pied s'appliquant aux divers milieux de soins. Malgré l'émission des principes directeurs, une évaluation du risque a également été effectuée selon les recommandations locales du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Ainsi, afin de maintenir un environnement confortable et sécuritaire pour les usagers et le personnel, il est nécessaire de respecter les principes directeurs suivants :

Principes à appliquer en tout temps pour tous les usagers

- Une évaluation du risque infectieux selon la clientèle (ex. : immunosupprimés) et en conformité avec les recommandations de l'équipe locale de prévention et contrôle des infections (PCI) doit être réalisée. Dans une chambre hébergeant plusieurs usagers, une évaluation du risque pour chaque usager doit être faite.
- Il est important d'**arrêter le système d'oscillation du ventilateur sur pied** afin d'éviter la dispersion non contrôlée des particules dans l'air.
- Les appareils de climatisation et/ou de ventilation doivent **être propres et entretenus régulièrement** selon les consignes du fabricant afin d'éviter l'accumulation de poussières (ex. : sur les pales des ventilateurs sur pied).
- L'hygiène des mains doit être effectuée avant et après le nettoyage, la manipulation ou l'entretien de ces appareils.

- Le flux d'air provoqué par ces appareils **ne doit pas être dirigé vers la porte de sortie de la chambre ou de l'unité** pour éviter la dispersion de gouttelettes hors de la chambre ou de l'unité.
- Le flux d'air provoqué par ces appareils **ne doit pas être orienté vers les occupants de la chambre**. Si cela est impossible, un déflecteur ou un écran peut être installé devant l'appareil pour dévier le flux d'air loin du visage des usagers.
- Les appareils doivent être arrêtés si une IMGA ou une procédure stérile ou aseptique doit être réalisée.
- L'ajout du port du masque N95 n'est pas requis dans les endroits où ces appareils sont utilisés puisqu'ils ne produisent aucune aérosolisation de sécrétions respiratoires.
- Les flux d'air produits par ces appareils peuvent disperser les gouttelettes respiratoires donc cela renforce la nécessité du port adéquat du masque de procédure conformément aux recommandations déjà émises.

Principes à ajouter pour les usagers suspectés ou confirmés COVID-19

- Utiliser un ventilateur sur pied pour un cas suspecté ou atteint, seulement si l'utilisateur se trouve isolé en chambre privée.
- Augmenter la fréquence d'entretien des ventilateurs sur pieds et des climatiseurs mobiles afin d'éviter la dispersion de poussières.
- Le nettoyage et désinfection des surfaces fréquemment touchées « Hight touch » doivent être effectués minimalement une fois par jour.

« Signature autorisée »

Catherine Roy

Chef de service en prévention et contrôle des infections

Direction des soins infirmiers, volet pratiques professionnelles et développement clinique

Contenu et diffusion approuvés par : Isabelle Barrette, directrice générale adjointe